

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C__47_12_2021-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 06 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 décembre 2021

COHESION SOCIALE INSERTION - OBSERVATOIRE DES SOLIDARITÉS - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Christelle CHASSAGNE à Nicolas VIDEAU, Alain CHAUFFIER à Claude BOISSON, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Christine HYPEAU à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Anne-Lydie LARRIBAU, Johann SPITZ à Sophia MARC, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Jean-Michel BEAUDIC

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

COHÉSION SOCIALE INSERTION - OBSERVATOIRE DES SOLIDARITÉS - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC LE CCAS

Monsieur **Bastien MARCHIVE**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

La CAN porte les dispositifs Contrat de ville, Contrat Local de Santé, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et Guichet Unique Clauses d'Insertion. Dans cet objectif, l'agglomération fait appel au CCAS de la Ville de Niort dans le cadre d'un partenariat car cette structure conduit un « Observatoire des Solidarités » en réponse à l'obligation réglementaire d'assurer l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

L'outil et la démarche mis en place visent à :

- construire les outils, indicateurs et tableaux de bord permettant d'analyser l'évolution des besoins sociaux notamment en matière de pauvreté, de vieillissement et de santé,
- disposer d'une base de données accessible et actualisée,
- animer sur la base des données de l'observatoire des ateliers partenariaux ainsi que les réunions préparatoires aux instances de suivi et de pilotage,
- rendre les données de l'observatoire sous forme de livrables accessibles aux partenaires, qui peuvent être présentés sur des supports divers.

Les objectifs spécifiques à la CAN, croisant ceux du CCAS pour le suivi et l'animation de certaines données, il est convenu que la CAN participe au financement de cet « Observatoire des solidarités », qui permettra :

- la veille, le repérage, l'analyse, l'animation et l'évaluation dans le cadre des démarches de construction et de mises en œuvre des politiques publiques en lien avec la cohésion sociale et la santé qui s'expriment notamment à travers le pilier cohésion sociale du Contrat de ville et le Contrat Local de Santé (dont le Comité Local de Santé Mentale),
- la veille, le repérage, l'analyse, l'animation et l'évaluation dans le cadre des démarches de construction et de mises en œuvre des politiques publiques en lien avec l'emploi et l'insertion qui s'expriment notamment à travers le pilier emploi du Contrat de ville, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et le Guichet unique clauses d'insertion.

La CAN verse une participation financière selon les modalités suivantes :

| Périodes | Coût total de la prestation |
|----------|-----------------------------|
| 2022 | 30 773 € |
| 2023 | 31 208 € |
| 2024 | 31 208 € |

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention triennale jointe en annexe ;
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer la convention relative à l'« Observatoire des solidarités » et tous les documents afférents ;
- Autorise le versement indiqué au titre de l'année 2022.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Bastien MARCHIVE

Délégué du Président

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 079-200041317-20211213-C__47_12_2021-DE